



"Chers parents et élèves, Nous souhaitons vous..."

publié le 08/09/2023

Les nouveautés de la rentrée 2023 : Les allocations sociales

"Chers parents et élèves,

Nous souhaitons vous informer de **l'existence des allocations sociales dédiées aux familles** pour faciliter la rentrée scolaire. **Ces allocations peuvent atteindre jusqu'à 434,61 € par enfant** et sont destinées à aider à couvrir une partie des frais liés aux fournitures scolaires ,manuels, transports et autres dépenses nécessaires.

Pour en savoir davantage sur les critères d'éligibilité et les démarches à suivre, nous vous invitons à consulter le site du gouvernement français :

<https://www.education.gouv.fr/l-allocation-de-rentree-scolaire-305463> 



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.